



ACD

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0478 - Sociétés financières



ACD
PAIE

■ Document mis à jour le 9 février 2026

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0478 - SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Cette fiche vous accompagne dans la mise en place de la **CCN IDCC 0478 - Sociétés financières**.

■ SOMMAIRE

MISE EN PLACE DE LA CCN SOCIÉTÉS FINANCIÈRES.....	3
Conventions collectives.....	3
Données conventionnelles	4
Spécificités liées aux contrats aidés.....	7
- Contrat de professionnalisation.....	7
- Contrat d'apprentissage.....	8
PRIME DE DIPLÔME.....	8

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0478 - SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

MISE EN PLACE DE LA CCN SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Le **paramétrage conventionnel** est essentiel pour déclencher des éléments conventionnels de façon automatisée sur le bulletin de salaire.

Conventions collectives

La **Convention collective** doit être indiquée depuis le menu **Entreprise** - niveau **Etablissement**.

À NOTER

Les données conventionnelles sont automatiquement mises à jour avec les conventions collectives **Lefebvre Dalloz**.

Renseigner le **Code IDCC 0478** ainsi que le **Paramétrage conventionnel**.

Cocher **CCN par défaut** si le paramétrage doit s'appliquer à tout nouveau contrat dans l'établissement.

NB : Les paramétrages des entreprises adhérentes n'étant pas encore livrés, seule la **CCN IDCC 0478** doit être utilisée.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0478 - SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Une fois enregistrée, la **Convention collective** apparaît dans le tableau :

Conventions collectives			
Convention collective (IDCC)	Paramétrage conventionnel	CCN par défaut	
0478 - Convention collective nationale des sociétés ...	Sociétés financières Adhérent Association française ...	✓	 
+ Ajouter une convention collective			

Indiquer ensuite la **Convention collective** ainsi que le **Paramétrage conventionnel** au niveau du **Contrat du salarié** :

Convention collective	
Convention collective applicable*	0478 - Convention collective nationale des sociétés financières
Paramétrage conventionnel :	Sociétés financières Adhérent Association française des sociétés financières (ASF)

Données conventionnelles

Renseigner les **Données conventionnelles** (menu **Salariés - Contrat du salarié**) selon les dispositions de la convention collective, pour une gestion conventionnelle automatisée sur le bulletin du salarié (salaire minimum conventionnel, primes, majorations...).

Données conventionnelles	
Qualification : Niveau B Coefficient 280	La Qualification permet de déclencher le salaire minimum conventionnel .
Catégorie : Technicien Indice : 0	Ce champ concerne uniquement les techniciens dits Confirmés et les cadres dits Débutants, Confirmés ou Supérieurs .
Coefficient : Coefficient supplémentaire : 0	
Libellé	Valeur(s)
Spécificité de l'emploi	Confirmé
Catégorie Professionnelle	Technicien
Niveau éducation nationale	Aucune valeur saisie

Indiquer la **Catégorie Professionnelle**.

Ce champ concerne uniquement les contrats de professionnalisation de moins de 26 ans.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0478 - SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Pour chaque **Qualification** est associée une **Catégorie professionnelle**. Elle permet d'alimenter le **Salaire de base** du salarié en fonction de la **Grille de salaire conventionnelle** (lorsque l'onglet **Salaire de base** de la **Fiche salarié** n'est pas modifié par l'utilisateur en vue d'appliquer un salaire contractuel supérieur au minimum conventionnel).

Qualification (données conventionnelles)	Catégorie professionnelle (données conventionnelles)	Spécificités de l'emploi
Technicien		
Niveau A coefficient 230	Technicien	
Niveau B coefficient 235		
Niveau C coefficient 240		
Niveau D coefficient 245		
Niveau E coefficient 250		
Technicien confirmé		
Niveau A coefficient 265	Technicien	Confirmé
Niveau B coefficient 280		
Niveau C coefficient 295		
Technicien supérieur		
Niveau A coefficient 310	Technicien supérieur	
Niveau B coefficient 325		
Niveau C coefficient 340		

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0478 - SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Qualification (données conventionnelles)	Catégorie professionnelle (données conventionnelles)	Spécificités de l'emploi
Cadre débutant		
Coefficient 350	Cadre	Débutant
Cadre		
Niveau A coefficient 360	Cadre	
Niveau B coefficient 400		
Cadre confirmé		
Niveau A.a coefficient 450	Cadre	Confirmé
Niveau A.b coefficient 550		
Niveau A.c coefficient 625		
Niveau B coefficient 700		
Niveau C coefficient 2850		
Cadre supérieur		
Coefficient 900	Cadre	Supérieur

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0478 - SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Spécificités liées aux contrats aidés

La **Convention collective** prévoit des dispositions particulières concernant la rémunération des **contrats de professionnalisation** et des **contrats d'apprentissage**. Pour déclencher correctement le taux de rémunération applicable selon le cas, des champs spécifiques sont à remplir dans le **Contrat du salarié**.

☐ Contrat de professionnalisation

Renseigner les champs suivants :

 **Contrat**

N° de contrat* : 5-00001

☐ Exclusion à la DSN :

Dispositif de politique publique : 61 - Contrat de Professionnalisation

Nature du contrat : 02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé

Motif de recours : 10 - Complément de formation professionnelle au salarié

Niveau de formation de l'individu : 03 - Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles)

Niveau de diplôme préparé par l'individu : 04 - Formation de niveau du bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel

Date de début de la formation : 01/09/2024

Date de fin de la formation : 31/07/2026

Le champ **Niveau éducation nationale** doit également être complété dans les **Données conventionnelles** du salarié :

 **Données conventionnelles**

Qualification : Niveau A Coefficient 230

Catégorie : Technicien

Indice : 0

Coefficient :

Coefficient supplémentaire : 0

Libellé	Valeur(s)
Spécificité de l'emploi	Aucune valeur saisie
Catégorie Professionnelle	Technicien
Niveau éducation nationale	Niveau 4 : Bac - Bac Pro

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0478 - SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

☐ Contrat d'apprentissage

Pour les **contrats d'apprentissage**, le taux de rémunération évolue en fonction de l'année d'exécution du contrat. Cette information est prise en compte grâce à la **Date de début de la formation**.

 Contrat

N° de contrat* : 6-00001

☐ Exclusion à la DSN :

Dispositif de politique publique : 64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979) ▼

Nature du contrat : 02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé ▼ Motif de recours : 11 - Formation professionnelle au salarié par la voie de l'apprentissage, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un ... ▼

Niveau de diplôme préparé par l'individu : 04 - Formation de niveau du bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel

Date de début de la formation : 01/09/2023 

Date de fin de la formation : 31/07/2024 

PRIME DE DIPLÔME

Cette prime est versée en une seule fois à l'occasion de l'obtention d'un diplôme. Son montant dépend du type/niveau du diplôme et correspond à 1/13^{ème} de la valeur du point en vigueur (selon les coefficients applicables), multiplié par un nombre d'unités de référence.

Type/niveau de diplôme	Unités de référence
Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)	50 unités
Brevet professionnel, baccalauréat (BP, BAC)	70 unités
Par certificat complet du CNAM	30 unités
Diplômes de l'enseignement supérieur	100 unités

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 0478 - SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Pour déclencher la prime de diplôme sur le bulletin de salaire, aller dans les **Variables - Variables à saisir**, au niveau du **Salarié** ou de l'**Établissement**.

Depuis le bouton **Gérer les colonnes**, ajouter le type de prime pour le diplôme souhaité, puis saisir **1** dans la colonne correspondante.

◀ Octobre 2025 ▶				Gérer les colonnes							
Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi	☐	Prime diplôme BP/BAC coeff 250 à 900	Prime diplôme CAP...	Prime diplôme CNA...	Prime diplôme SUP ...	Prime diplôme BP/...	Prime de diplôme CAP coeff 230 à 245	Prime diplôme CNA...	Prime diplôm
			☐	R	R	R	R	R	R	R	R
1	TECHNICIEN TEMPS PL...	Commercial	☐						1.00		
2	TECHNICIEN Temps plein	Courtier	☐	1.00							

Exemple d'un salarié avec un coefficient à 230 ayant obtenu un CAP.

Valeur de point applicable au 01/03/2025 de 63,87 pour les coefficients 230 à 245 :

$\sqrt{x}$

$63,87 \times 1/13 = 4,9131$.
 $4,9131 \times 50 = \mathbf{245,66\text{€}}$ de prime de diplôme.

Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	12,0558	1 828,50			
Prime de diplôme CAP				50,00	4,9131	245,66			

Exemple d'un salarié avec un coefficient 280 ayant obtenu un Brevet professionnel.

Valeur de point applicable au 01/03/2025 de 63,807 pour les coefficients 250 à 900 :

$\sqrt{x}$

$63,807 \times 1/13 = 4,9082$.
 $4,9082 \times 70 = \mathbf{343,57\text{€}}$ de prime de diplôme.

Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	14,3227	2 172,32			
Prime de diplôme BP/BAC				70,00	4,9082	343,57			